

Ryszard Pankiewicz (Bochum)

## LES PRIX ET L'ARGENT DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

Le problème des prix, qui n'attirait naguère l'attention des chercheurs que d'une façon assez sporadique,<sup>1</sup> dernièrement devient de plus en plus un sujet préoccupant des recherches analytiques. Malheureusement ils se heurtent toujours aux obstacles divers. Tout d'abord, les auteurs anciens s'intéressent en principe aux valeurs extraordinaires et le plus souvent les indications sur des prix sont éparpillées dans le temps. Un autre problème concerne l'hétérogénéité des renseignements, d'où résultent les inconvénients graves de toutes recherches comparatives, qui demandent de réduire les prix au même dénominateur, pour la plupart de qualité, permettant de les comparer. De plus, leur crédibilité est rendu difficile par des mouvements saisonniers des prix de marché, ce qui fait que rarement il s'agit des prix au niveau dit normal.<sup>2</sup> Bien que le caractère fragmentaire et occasionnel de ces données dans une grande mesure entrave leur juste interprétation, il serait regrettable de renoncer aux possibilités de mener des enquêtes; l'extrême scepticisme de certains auteurs paraît être démesuré et mal établi.<sup>3</sup> D'autre part il convient d'éviter l'excès opposé qui consiste à ne voir dans l'économie romaine que des prix.

Par conséquent une importance considérable est attribuée aux tentatives d'exploration de sources écrites par une analyse approfondie de matière des prix, y compris de toutes mentions – directes ou indirectes – de l'argent; ce nouveau regard sur le matériel traditionnel allèche des savants notamment depuis le milieu des années soixante-dix.<sup>4</sup> Cependant – malgré des annonces répétées, il manque un essai qui traiterait la question d'une manière générale, d'une part à l'échelle de tout l'empire et d'autre part au niveau des provinces. Néanmoins récemment quelques travaux qui avancent la réalisation d'une pareille tâche avaient vu le jour. L'attention particulière mérite la publication par Daniel Sperber<sup>5</sup> d'une monographie sur la Palestine romaine, où l'auteur effectua une analyse minutieuse des

<sup>1</sup> Voir p. ex. A. SEGRÈ, *Circolazione monetaria e prezzi nel mondo antico ed in particolare in Egitto*, Roma 1922; F. M. HEICHELHEIM, *Wirtschaftliche Schwankungen der Zeit von Alexander bis Augustus*, Jena 1930; T. FRANK (ed.), *An economic survey of ancient history*, vol. 2-6, Baltimore 1933; W. L. WESTERMANN, *The slave systems of Greek and Roman Antiquity*, Philadelphia 1955; W. KRENKEL, *Zu den Tagelöhnern bei der Ernte in Rom*, *Romanitas* 6, 1965, pp. 130 ss.;

<sup>2</sup> U. KAHRSTEDT, *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit*, Bern 1958, p. 212.

<sup>3</sup> Cf. M. I. FINLEY, *L'économie antique*, Paris 1973, p. 39.

<sup>4</sup> Voir en particulier R. DUNCAN JONES, *The economy of the Roman Empire. Quantitative studies*, Cambridge 1974 (2 ed. 1982); S. MROZEK, *Prix et rémunération dans l'occident romain (31 av.n.è.-250 de n.è.)*, Gdańsk 1975; ID., *Recherches sur les prix dans la Rome antique /dans:/ L'argent antique. Bilan et perspectives des recherches polonaises* (en polonais), Warszawa 1984, pp. 99 ss.; I. BIEŻUŃSKA-MALOWIST, *L'esclavage dans l'Égypte gréco-romaine*, vol. 2: *Période gréco-romaine*, Warszawa 1977; K. HASLER, *Studien zu Wesen und Wert des Geldes in der römischen Kaiserzeit*, Bochum 1980; J. SCHWARTZ, *Recherches sur l'évolution des prix en Égypte romaine /dans:/ Les 'dévaluations' à Rome. Époque républicaine et impériale*, vol. 2, Rome 1980, pp. 141 ss.; H. GRASSL, *Sozialökonomische Vorstellungen in der kaiserzeitlichen griechischen Literatur*, Wiesbaden 1982; R. PANKIEWICZ, *Value of gold in relation to goods in the late Roman empire*, *Eos* 73, 1983, pp. 171 ss.; ID., *Fluctuations de valeur des métaux monétaires dans l'Antiquité romaine*, Bern-Frankfurt am Main-New York-Paris 1989; M. CORBIER, *Dévaluations et évolution des prix (I<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> siècles)*, *RN* 28, 1985, pp. 69 ss.; H.-J. DREXHAGE, *Preise, Mieten/Pachten, Kosten und Löhne im römischen Ägypten bis zum Regierungsantritt Diokletians. Vorarbeiten zu einer Wirtschaftsgeschichte des römischen Ägypten*, Münster 1991.

<sup>5</sup> D. SPERBER, *Roman Palestine 200-400. Money and prices*, Ramat-Gan 1974.

sources hébraïques; son étude d'aspect comparatif était concentrée principalement sur la période tardive. Par contre Stanisław Mrozek<sup>6</sup> dans l'ouvrage essentiel pour le Haut-Empire et consacré aux prix et différentes dépenses exprimées en argent, avait pris en considération des provinces occidentales de l'État romain. Une portée sensible – même si parfois jugés controverses, connaissent encore des travaux de Antonio Balil et Janos Szilágyi.<sup>7</sup> Tout cela paraît nous amener à la constatation qu'une nécessité urgente des études plus systématiques et complexes s'impose toujours d'autant que restent à notre disposition quelques textes importants, entre autres le Nouveau Testament,<sup>8</sup> inappréciés par des chercheurs.

Si l'article présent ne prétend pas de combler immédiatement la lacune donnée, il peut pourtant contribuer à l'inspiration d'intérêt – dans le cadre des études sur les textes de NT – sur les aspects monétaires, et en même temps, nous espérons, il va permettre de montrer la valeur historique remarquable de nombreux détails dans les événements rapportés. Il est donc évident que l'essentiel de cette démarche doit consister dans la comparaison des données de NT avec les indications d'autres sources provenant du I s. ap.J.-C.

L'Évangile le plus ancien des écritures de NT, celui de St Marc, est daté généralement en 70, alors avant la destruction de Jérusalem par les Romains. À son tour il est plus difficile d'établir le temps de la rédaction d'autres Évangiles. Suivant l'avis de la majorité des savants, l'Évangile selon St Mathieu fut rédigé 80-90, et celui de St Luc et les Actes des Apôtres vers 80. Quant à la version finale de l'Évangile de St Jean, elle fut probablement formée au déclin du I s. ap.J.-C., tandis que l'Apocalypse de St Jean provient de la dernière période du règne de Domitien.<sup>9</sup> Alors, toute mention de NT concernant l'argent reste en liaison avec la situation intérieure en Palestine au I s. ap.J.-C., même s'il est parfois difficile d'estimer si elles visent sa première ou deuxième moitié.

À l'époque entre la mort d'Hérode Agrippa jusqu'au l'éclat de soulèvement de Jérusalem, la Palestine était assujettie au contrôle des légats romains. Des relations monétaires de ce temps-là sont caractérisées par une hétérogénéité considérable des types des unités de compte monétaires en circulation officielle; seulement après la destruction de Jérusalem en 70, on pourrait parler distinctement d'une domination du marché par des pièces grecques et romaines. La lecture du NT fait surgir une image, également compliquées, des relations pécuniaires. On rencontre en effet dans le texte aussi bien des drachmes grecques, des deniers et des asses sortants de Rome, que des sicles et des mines phéniciens. Une impression analogique apparaît à partir des renseignements compris dans quelques écritures talmudiques.<sup>10</sup>

<sup>6</sup> MROZEK, *Prix, op. cit.*

<sup>7</sup> J. SZILAGYI, *Prices and wages in the western provinces*, *AAntHung* 2, 1963, pp. 325 ss.; A. BALIL, *Notas sobre precios y costes en epoca romana*, *QHEC* 13, 1975, pp. 9 ss.

<sup>8</sup> Voir les essais plutôt encourageants de F. GRYGLEWICZ, *Journalier en Palestine au temps de Jésus-Christ* (en polonais), *RTK* 5, 1958, pp. 69 ss.; A. N. SHERWIN-WHITE, *Roman society and Roman law in the New Testament*, Oxford 1963; D. LÜHRMANN, *Neutestamentliche Haustafeln und antike Ökonomie*, *NTS* 27, 1980, pp. 83 ss.; H.-J. DREXHAGE, *Wirtschaft und Handel in den christlichen Gemeinden (1.-3. Jh. n.Chr.)*, *RQA* 76, 1981, pp. 1 ss.

<sup>9</sup> Voir entre autres F. ZEHNER, *Einführung in die synoptischen Evangelien*, *Klosterneuburg* 1959, pp. 23 ss., 59 ss., 97 ss., 199 ss.; T. S. BURKILL, *The formation of St. Mark's Gospel*, Ithaca-London 1972; W. J. HARRINGTON, *Clé pour la Bible* (en polonais), Warszawa 1982, pp. 340 ss., 440 ss.; V. TAYLOR, *Die Formung der Evangelienüberlieferung /dans:/ Zur Formgeschichte des Evangeliums*, Darmstadt 1985, p. 397 ss.; G. STANTON, *The origin and purpose of Matthew's Gospel*, *ANRW* II,25,3 (1985), pp. 1889 ss.; P. POKORNY, *Das Markus-Evangelium*, *ibid.*, pp. 1969 ss.; H. RIESE, *Das Lukas-Evangelium*, *ibid.*, pp. 2258 ss.; J. BEUTLER, *Litterarische Gattungen im Johannes-Evangelium*, *ibid.*, pp. 2506 ss.; F. F. BRUCE, *The acts of the apostles*, *ibid.*, pp. 2569 ss.

<sup>10</sup> F. W. MADDEN, *History of Jewish coinage and of the money in the Old and New Testament*, New York 1864, pp. 233 ss.; E. LAMBERT, *Les changeurs et la monnaie en Palestine du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> s. d'après les textes talmudiques*, *REJ* 51, 1906, pp. 223, 243; E. KALT, *Biblische Archäologie*, Freiburg im Breisgau 1934, p. 58; K. PINK, *Beiträge zur biblischen Numismatik*, *Biblica* 20, 1939, pp. 409 ss.; J. YONGE AKERMAN, *Numismatic*

Dans le système monétaire palestinien une position particulière tenaient des unités juives en bronze, frappées à Jérusalem dès l'époque de Simon Maccabée. Cette monnaie – comme le suggèrent entre autres des données des Évangiles – bénéficiait du caractère d'une sorte de monnaie régionale de circulation relativement restreinte. Après l'occupation de la Palestine en 63 av.J.-C., les Romains ont consentis le droit à son émission, mais en même temps ils introduisirent en circulation des nominaux en argent (denarii, zouz – *מ*), frappés dans les ateliers d'État et fondés sur la métrologie monétaire romaine. Ces derniers portaient d'habitude, hors de nom de l'empereur actuel, une représentation de la couronne de lauriers, des symboles juifs ou la corne d'abondance. Il serait cependant difficile de rechercher ici une tendance de fusion des systèmes monétaires tout à fait différents. Le consentement de l'émission de la monnaie locale constituait seulement un geste peu significatif surtout que l'argent frappé devrait être accommodé à chaque reprise aux exigences de la propagande et politique impériale.<sup>11</sup>

Pourtant une part des chercheurs – en reposant son argument principal sur le fait que l'impôt de temple (1/2 sicle) était accepté uniquement en monnaie juive, suggère que des pièces romaines sur le marché de Palestine ne se trouvaient que sporadiquement. Quand même, une réponse à la question pareille – très importante pour l'évaluation correcte et précise de système monétaire palestinien, n'est pas si simple à plus forte raison qu'un examen plus ample de l'hypothèse mentionnée ci-dessus conduit à une conclusion qu'elle n'a point de fondement satisfaisant dans des sources. À titre d'exemple tout contraire nous pouvons prendre en considération le fait bien connu d'ouverture auprès du temple à Jérusalem le 15 du mois Adar de guichets de change pour faciliter l'échange des unités monétaires grecques et romaines en monnaie juive, ce qui laisse admettre selon toute probabilité une présence quasi illusoire sur le marché de cette dernière. L'ampleur particulière dans ce contexte prend la scène de controverse avec des pharisiens, quand à la demande de Jésus de lui montrer la monnaie de l'impôt (*νόμισμα τοῦ κήνσου*, *numisma census*) portant l'effigie de César, un denier lui fut apporté sans trop de peine. Un renseignement intéressant nous trouvons aussi dans un des textes talmudiques qui fait mention de l'acquiescement par des élevés de leur redevances vis à vis des rabbins effectué en monnaie romaine (*tropaik* – *טְרֹפַיִק*, *τροπαϊκός*, *uictorius* [?]).<sup>12</sup>

Une participation considérable des nominaux romains frappés en or, contrairement aux unités de bronze et d'argent, reste en pratique inébranlable depuis l'époque de Jules César. Habituellement on remboursait ses dettes en *aurei*, en jugeant des nominaux en or comme la meilleure forme de placement des capitaux, ou bien, ce qui est le plus marquant on les donnait en offrande pour subvenir aux besoins du temple.<sup>13</sup> En dehors des nominaux en question on dit aussi dans les textes sur les pièces babyloniennes, cappadociennes, les dariques persiques, et dans la période ultérieure, sur les deniers de Gardiyene et kurdes, ce qui concorde relativement bien avec la teneur générale de divers textes tal-

---

*illustrations of the narrative portions of the New Testament*, Chicago 1966; M. D. GOULDER, *Midrash and lection in Matthew*, London 1974, p. 111; H. SCHRÖDER, *Jesus und das Geld. Wirtschaftskommentar zum Neuen Testament*, Karlsruhe 1979.

<sup>11</sup> 1 Mcc 15,7; LAMBERT, *op. cit.*, p. 224; S. BÜCHLER, *The economic condition of Judaea after the destruction of the second Temple*, London 1912; A. KINDLER, *Monetary pattern and function of Jewish coins* /dans:/ *Proceedings of the international numismatic convention, Jerusalem 27-31 december 1963*, Jerusalem 1967, pp. 202 ss.; J. MEYSHAN, *The symbols on the coinage of Herod the Great and their meanings*, Jerusalem 1968; SPERBER, *Roman Palestine*, *op. cit.*, pp. 27 ss.; CH. GUIGNEBERT, *Le monde juif vers le temps de Jésus*, Paris 1969, p. 52; A. KUNISZ, *La genèse du système monétaire de l'empire romain* (en polonais), Katowice 1975, pp. 59 ss.; U. BAUMANN, *Rom und die Juden*, Frankfurt-Bern-New York 1983. Voir aussi B. KANAEL, *Altjüdische Münzen*, *JNG* 17, 1967, pp.159 ss.; Y. MESHORER, *Jewish coins of the second Temple period*, Tel-Aviv 1967; S. APPLEBAUM, *Judaea as a Roman province*, *ANRW* II,8 (1977), pp.355 ss.; B. LIFSHITZ, *Jérusalem sous la domination romaine*, *ibid.*, pp. 476 ss.

<sup>12</sup> *Mt* 22,19-21; *Mc* 12,15-16; *Lc* 20,24; *M. Shek.* 1,3, 1,7; LAMBERT, *op. cit.*, pp. 26 ss., 224; AKERMAN, *op. cit.*, pp. 18 ss.; M. HADAS-LEBEL, *La fiscalité romaine dans la littérature rabbinique jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle*, *REJ* 143, 1984, pp. 5 ss.

<sup>13</sup> LAMBERT, *op. cit.*, p. 225.

mudiques.<sup>14</sup> Malgré cette diversité du marché monétaire, une reconstruction de la structure des relations de nominaux ne pose pas en principe des difficultés majeures. Un sicle d'argent, identifié parfois avec la tétradrachme et le statère (séla – שלע), équivalait à 4 drachmes ou bien 2 didrachmes. Quant au denier il correspondait à 16 asses, 64 quadrantes, ou bien 128 leptons, alors que des talents et des mines servaient pour la plupart comme des unités de compte; une mine valait 100 deniers tandis qu'un talent à 6 000.

Des renseignements supplémentaires apporte Tosefta, où le niveau de relations s'écarte de celui habituellement connu. Un as (אס, ἀσσάριον), nommé souvent dans le Talmud *l'as/issar* italien (איסר האיטלקי), correspond ici à 1/24 denier [!], pendant que 6 *ma'ah* d'argent constituent l'équivalence d'un denier (דניר, זוז). Et encore 1 *ma'ah* d'argent (מעב, ὀβολός, minuta) correspond à 2 *dupondii*, 1 *dupondius* (*pondion* – פונדיון) à 2 asses, 1 *as* à 2 *semisses*, 1 *semis* (סמיס) à 2 *quadrantes* et 1 *quadrans* (קוונטרנין, κοδράντιης) à 2 *pruta* (פרוטא, שמונה).<sup>15</sup> Dans certaines parties des textes talmudiques on parle d'un cours de denier encore plus élevé, dont la valeur au marché s'approcherait vers 32 asses. Ceci témoigne clairement d'une faible stabilité de change des nominaux, et d'une façon intermédiaire aussi de la faiblesse et même dans un certain degré, d'un caractère fortuit du système monétaire palestinien. On remarque le manque net d'intégralité des relations monétaires dans la province, accompagnée par l'instabilité d'équilibre du marché, ce qui fut principalement le résultat de la politique des autorités romains d'alors.

Ayant s'être engagé dans leur analyse, nous tenons à souligner que des sommes d'argent rapportées par les textes de NT étaient très rarement regardés comme unités réelles de paiements; avec une attitude de méfiance on traitait également toutes mentions sur des prix. Cependant on ne pourrait pas accepter entièrement le point de vue similaire avant d'avoir comparé des données indiquées aux celles provenant d'autres sources, y compris des textes hébraïques. Et encore, en tenant compte que des prix à l'époque de l'empire constituent un terrain relativement avantageux pour des études comparatives, nous pouvons arriver par conséquent à un élargissement de la base de sources, ce qui crée une possibilité de définir plus précisément la force du pouvoir d'achat ainsi que la valeur numismatique des sommes comprises dans le NT.

Le niveau des prix des articles de base en Palestine, dans l'opinion concordante des auteurs anciens et modernes est admis pour rapproché aux valeurs rencontrées en Syrie, et dans certain degré à celui dans les provinces occidentales, mais simultanément il est supérieur aux prix d'achat des mêmes marchandises en Égypte et en Babylonie. Toutefois il faut souligner ici que des renseignements concernant des provinces occidentales proviennent presque uniquement de l'Italie, ce qui rend probablement l'image de la partie occidentale de l'empire manifestement déformé.<sup>16</sup>

Au sujet de frais de subsistance à Jérusalem nous disposons d'une information isolée, provenant d'une source hébraïque, suivant laquelle r. Hillel avec sa famille, subsistant très modestement, depen-

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>15</sup> *T. Bava Batra* 5,11-12; *M. Eduy.* 4,7; *Y. Kidd.* 1,1; *B. Kidd.* 12a, *J. Shev* 36d 30; LAMBERT, *op. cit.*, pp. 229 ss.; B. ZUCKERMANN, *Maßsystem in seinen gegenseitigen Beziehungen zum griechischen und römischen*, Breslau 1867; H. L. STRACK, P. BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament aus Talmud und Midrasch*, München 1926, vol. 1, pp. 290 ss.; S. EIGES, *Das Geld im Talmud*, Vilna 1930, pp. 60 ss.; D. ROPS, *La vie quotidienne en Palestine au temps de Jésus*, Paris 1961, p. 238; A. BEN-DAVID, *Jewish and Roman bronze and copper coins. Their reciprocal relations in Mishnah and Talmud from Herod the Great to Trajan and Hadrian*, *PEQ* 103, 1971, pp. 109 ss.; Z. ŻABIŃSKI, *Trente pièces d'argent* (en polonais), *CollTh* 43, 1973, pp. 68 ss.; D. SPERBER, *Mark 12,42 and its metrological background*, *NT* 19, 1967, pp. 178 ss.; ID., *Roman Palestine*, *op. cit.*, pp. 29 ss.

<sup>16</sup> *Ibid.*, pp. 126 ss.; ID., *Palestinian currency systems in the second commonwealth*, *JQR* 56, 1966, pp. 273 ss.; DUNCAN-JONES, *The economy*, *op. cit.*, p. 365; S. MROZEK, *Prix dans les provinces occidentales et orientales à l'époque du Haut-Empire /dans:/ Provinces dans le système de l'empire romain* (en polonais), Wrocław-Warszawa-Kraków-Gdańsk 1976, pp. 106 ss.; SCHWARTZ, *op. cit.*, pp. 144 ss.; PANKIEWICZ, *Fluctuations*, *op. cit.*, pp. 65 ss. Sur l'instabilité des prix d'alimentaires voir PLIN., *n.h.* 33,164; TAC., *ann.* 3,52; MART. 14,12; APUL., *apol.* 29; CYPRIAN., *ad Demetr.* 10; *Dig.* 12,1,22, 13,4,3.

sait chaque jour env. 1/4 de denier, c'est-à-dire 4 asses.<sup>17</sup> Dans quelques autres textes talmudiques figurent aussi des mentions sur les prix d'une livre d'épeautre, de 1,1 à 1,3 asses, et de plus, 1 denier pour un modius de blé.<sup>18</sup> À son tour, suivant des données provenant de régions occidentales, surtout de l'Italie, mais qui sont complétées par une inscription d'Antiochie Pysidienne,<sup>19</sup> on peut accepter qu'un modius de blé coûtait d'habitude de 2 à 4 sesterces, alors on payerait au dessous de 1 as pour une livre de pain. La similaire quantité du pain était en principe suffisante dans ce temps-là pour la nourriture journalière d'une personne.<sup>20</sup>

À tout prendre, tâchons maintenant d'examiner avec attention le récit célèbre sur la multiplication miraculeuse des pains. Une version plus complète d'événement est comprise dans les Évangiles de St Marc et St Jean. Quand Jésus avait décidé de faire nourrir 5 000 personnes rassemblées au désert, un des apôtres (selon St Jean c'était Philippe), demanda s'il fallait dans les circonstances données acheter du pain pour 200 deniers. Une constatation importante nous trouvons dans la version de St Jean, où Philippe exprime sa crainte que la quantité de pain acheté pour cette somme pourrait être insuffisante pour que tout le monde mange à sa faim. Le bon fondement du doute de Philippe paraît être confirmé par nos calculs, d'après lesquels chacune parmi des personnes assistantes au rassemblement recevrait 0,7 livre de pain.<sup>21</sup>

Une relation directe sur les prix du blé, il est à trouver dans un passage de l'Apocalypse de St. Jean, qui se rapporte à un moment de troubles et de guerres. On en parle deux prix: 1 denier pour un choenix (= 2 livres) de blé et le même prix pour 3 choenix d'orge (*χοϊνιξ σίτου δηναρίου καὶ τρεῖς χοϊνικες κριθῶν δηναρίου, bilibris tritici denario, et tres bilibres hordei denario*), ce qui ferait respectivement 6,5 et 4,2 deniers pour un modius. Des convergences, aussi bien quant au niveau des prix du blé au temps des difficultés temporaires – à titre d'exemple pendant la famine sous Tibère on payait 5,5 deniers pour un modius – comme une proportion de prix du blé et de l'orge proche de celle observée d'ordinaire au marché, sont hors de doute frappantes.<sup>22</sup>

Un groupe séparé constituent des prix de vente des moineaux. Dans l'Évangile de St Mathieu Jésus en envoyant les apôtres en route pour l'évangélisation, fait mention du prix de 1 as pour 2 moineaux, c'est-à-dire 1/2 d'as pour une pièce, mais dans l'Évangile de St Luc, invité au dîner chez un pharisien, il fait connaître une autre valeur, notamment 2 asses pour 5 moineaux, alors env. 0,4 as pour un oiseau.<sup>23</sup> Les deux prix, sûrement pas identiques, restent néanmoins proches, ce qu'on pourrait traiter comme une confirmation supplémentaire de leur authenticité. Il existe un petit nombre des passages comprenant des prix des oiseaux, dont la plupart proviennent de la période du déclin de la

<sup>17</sup> B. Yoma 3.7. Cf. SEN., *ep.* 18.9, 80.7; CIL IV 5380, 8561, 8566.

<sup>18</sup> M. Bava Mezia 5.1; M. Shek. 4.9; M. Kel. 17.11; M. Pe'a 8.7; M. Eruv. 7.10, 8.2; M. Shev. 8.4; T. Dem. 5.11; SPERBER, *Roman Palestine, op. cit.*, pp. 102 ss.

<sup>19</sup> TACIT., *ann.* 15.39, 2.87; AE 1925, n. 126 et 126b; CIL IV 4811, 1858, 5380; N. JASNY, *Wheat prices and milling costs in classical Rome*, Baltimore 1944, pp.135 ss.; G. RAFFO, *Sui prezzi e salari nell'antica Roma*, AALig 7, 1950, p. 172; BALIL, *op. cit.*, pp. 23 ss.; MROZEK, *Prix, op. cit.*, pp. 10 ss., 22 ss.; R. DUNCAN-JONES, *The economy, op. cit.*, pp. 252 ss.; *The price of wheat in Roman Egypt under the Principate*, Chiron 6, 1976, p. 251; PANKIEWICZ, *Fluctuations, loc. cit.*

<sup>20</sup> R. ÉTIENNE, *La vie quotidienne à Pompei*, Paris 1966, pp.188, 232.

<sup>21</sup> Mc 6,35 ss.; J 6,5 ss.: *πόθεν ἀγοράσωμεν ἄρτους ἵνα φάγωσιν οὗτοι [...] διακοσίων δηναρίων ἄρτοι οὐκ ἀρκοῦσιν αὐτοῖς ἵνα ἕκαστος ἀ βραχὺ [τι] λάβῃ, unde ememus panes, ut manducent hi? [...] ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum cum accipiat. Cf. Mt 14,15 ss.; Lc 9,12 ss. Dans les calculs nous avons adopté comme une base le prix de 3 sesterces pour un modius de blé. Voir aussi STRACK, BILLERBECK, *op. cit.*, vol. 2, p. 291; O. ROLLER, *Münzen, Geld und Vermögensverhältnisse in den Evangelien*, Karlsruhe 1929, p. 35; J. JEREMIAS, *Jerusalem zur Zeit Christi*, Göttingen 1969, p. 115, 138; SCHRÖDER, *op. cit.*, s. 113 ss.*

<sup>22</sup> Ap 6,6; EUSEB., *chron. Hieronym.* 170. Voir en plus STRACK, BILLERBECK, *op. cit.*, vol. 2, p. 48 ss.; MROZEK, *Prix, op. cit.*, p. 35.

<sup>23</sup> Mt 10,29; Lc 12,6.

république, où on parle entre autres de la vente d'une grive, d'un paon et des pigeons, et encore deux prix de pigeons de l'époque de l'empire, dans un fragment confus chez St Jérôme, qui rapporte 5 oboles pour 2 pigeons, et 1 denier dans un texte talmudique. D'autant plus précieuses nous paraissent des récits des évangélistes, bien que nous n'avons pas de possibilité de comparer des prix des moineaux dans le NT avec d'autres sources.<sup>24</sup>

Un intérêt pareil inspire un fragment décrivant le séjour de Jésus dans la maison de Simon le Lépreux à Béthanie, dont il y a deux versions – légèrement différentes, de St Marc et St Jean. Selon St Marc une femme, en apprenant la nouvelle de la visite d'un hôte illustre, brisa un petit flacon d'albâtre contenant l'huile de nard (*ἀλάβαστρον μύρου νάρδου πιστικῆς πολυτελοῦς, alabastrum unguenti nardi spicati pretiosi*) et la versa sur la tête de Jésus. Plus de détails on peut trouver dans le récit de St Jean, suivant lequel la scène se déroule dans la maison de Lazare, et une femme qui se servit de parfum précieux était sa sœur. Différemment aux relations de St Marc, Marie oignit les pieds de Jésus. D'une façon pareille la part ultérieure de récit fait preuve de quelques diversités essentielles pour notre point de vue. Notamment, une des personnes présentes exprime son regret devant un tel usage de parfum, lequel selon lui, on aurait pu vendre pour plus de trois cents deniers (*ἐπάνω δηναρίων τριακοσίων, plus quam trecentis denariis*; d'après St Jean précisément pour 300 deniers), et l'argent ainsi gagné on aurait donné aux pauvres; chez St Jean les paroles citées ont été énoncées par Judas Iscariote, ce qui attribue une éloquence particulière à celles-ci.<sup>25</sup> Dans la troisième version de la même scène, celle de St Mathieu, la question du prix passe sous silence, mais d'autre part elle comprend la tournure expressive „*alabastrum unguenti pretiosi*“.<sup>26</sup>

Il est important de noter qu'il existe une possibilité de vérification de prix susmentionné. Si en vérité l'huile de nard, d'origine végétale nommée *nardum* (le plant pour sa fabrication était cultivé en Himalaya) devait être un produit très rare – d'où on tâchait souvent de la falsifier – mais d'autre part grâce à sa renommée dans les cercles d'aristocratie municipale, une spécification de prix de ses différentes variétés et formes s'est préservée chez Pline l'Ancien. Une livre du plant purifié et spécialement préparée coûtait 100 deniers; le nard contenant des petites, moyennes ou grandes feuilles était évalué au dessous de ce prix (respectivement 75, 60 et 40 deniers) pendant que pour une variété ordinaire de nard provenante de la Gaule on payait seulement 3 deniers.<sup>27</sup> Dans le récit discuté 300 deniers fut le prix total du parfum lui même et de flacon d'albâtre. Pour comparer, chez Juvénale nous rencontrons une mention d'un paiement de 100 deniers pour un vase non déterminé plus précisément,<sup>28</sup> ce qui pourrait peut-être confirmer – au moins en partie, la crédibilité de ce prix de NT.

Un des fragments le plus controversé et contestable dans le NT constitue le passage sur la trahison de Judas. On conteste assez généralement la valeur numismatique des 'trente pièces d'argent' (*τριακόβτα ἀργύρια, triginta argenteos*), en soulignant le caractère symbolique et conventionnel de la somme donnée.<sup>29</sup> À titre d'exemple, Zbigniew Żabiński admet que des 'pièces d'argent' de Judas furent un mélange des deniers et des drachmes, et encore il exprime ses doutes quant à l'authenticité de 'monnaie' remise au Judas par les chefs des prêtres.<sup>30</sup> Quelques autres chercheurs, comme Karl Pink, attirent l'attention sur le fait que 30 sicles d'argent sont insérés aussi dans la prophétie de Zacharie, et encore dans le livre de la Genèse à l'occasion de la vente de Joseph par ses frères pour 20

<sup>24</sup> VARR., *r.r.* 3,2,5, 3,6,3, 3,7,10, 2,1,14; HIERONYM., *comm. Mich.* 1,3,9; *M. Kerit.* 1,7; J. JUNDZILL, *L'argent dans la littérature chrétienne latine du Bas-Empire* (en polonais), Warszawa 1984, pp. 82 ss.; PANKIEWICZ, *Fluctuations, op. cit.*, p. 39. Les suggestions de SCHRÖDER (*op. cit.*, s. 118, 137 ss.) à ce sujet vont – bien sûr – trop loin.

<sup>25</sup> *Mc* 14,3 ss.; *J* 12,3 ss. Cf. *J* 11,1. Voir aussi SCHRÖDER, *op. cit.*, p. 215.

<sup>26</sup> *Mt* 26,6 ss. Cf. aussi *Mt* 13,46 (sur le prix d'une perle); *Lc* 7,25; *I Tim* 2,9 (à propos des vêtements précieux); *ap* 17,4, 18,12 ss., 21,11, 21,19.

<sup>27</sup> PLIN., *n.h.* 12,43 ss.

<sup>28</sup> JUV. 11,19.

<sup>29</sup> *Mt* 26,15; 27,3 ss.

<sup>30</sup> ŻABIŃSKI, *op. cit.*, p. 73. Cf. ROLLER, *op. cit.*, p. 32.

sicles, bien que dans le deuxième cas la lecture de Pentateuque suscite quelques doutes.<sup>31</sup> Il nous paraît cependant qu'une telle manière de traitement de texte ne contribue pas à l'éclaircissement des plusieurs circonstances essentielles de la trahison de Judas. L'attention singulière mérite – à mon avis – une qualification de la somme en question comme un *ἀργύριον* (lat. *pecunia*) chez St Marc et St Luc, et dans les Actes des Apôtres comme un paiement (*μισθός, merx*), tandis que l'Évangile de St Mathieu fait connaître la notion de *pretium sanguinis* (*τιμὴ αἱματός*), alors le prix de sang versé.<sup>32</sup> De plus, pour ces pièces d'argent rejetées enfin par Judas, les prêtres réussirent d'acheter le Champ-du-Pôtier, destiné pour y enterrer les étrangers.<sup>33</sup>

Cela permet d'accepter que *τριάκοντα ἀργύρια*, soit 'trente pièces d'argent' représentait un pouvoir d'achat assez important, mais en même temps ce n'était point une rémunération symbolique et non déterminée plus précisément pour la dénonciation de Jésus. Pourvu que l'on pourrait reconnaître le raisonnement similaire justifiable, il nous faudrait comprendre la rémunération de Judas comme l'équivalence de 30 sicles d'argent, alors 120 deniers. Il nous paraît probable que nous avons à faire à une valeur de marché d'un esclave. D'autant plus qu'il y a une mention crédible, provenante justement de la Palestine et faisant part de la rétribution pour affranchissement des esclaves juifs qui oscillait de 100 à 200 deniers.<sup>34</sup> En outre, des inscriptions comportent – pour d'autres provinces – des prix rapprochés, à savoir 600, 725 et 900 sesterces.<sup>35</sup> Il est de même des 150 deniers transmis par Martial, qui furent payés pour une *puella* de mauvaise réputation.<sup>36</sup> Il serait donc difficile de n'avoir partagé avec les apôtres comme avec d'autres habitants de la Palestine, leur indignation devant la trahison de Jésus pour 120 deniers, constituant la limite inférieure de la valeur sur le marché d'un esclave adulte, alors que la moyenne dans cette période faisait env. 350 deniers.<sup>37</sup> À plus forte raison, Trimalcion raconte chez Pétrone d'un achat avantageux d'un esclave juif, très adroit et doué dans plusieurs métiers, pour – comme il le dit – seulement [!] 300 deniers.<sup>38</sup>

Un dernier fragment dans le NT qui contient un renseignement précis au sujet des prix constitue un passage dans les Actes des Apôtres, qui raconte le fait d'une conflagration publique des livres magiques de valeur de 50 000 deniers. Il paraît que ce passage reste en liaison avec un récit de Suétone qui décrit l'anéantissement de 2 000 prophéties recherchées, effectué sur l'ordre d'Auguste. Le prix d'un exemplaire serait donc proche de 25 deniers, ce qui comparé avec des prix des livres d'alors permet probablement de reconnaître sa crédibilité dans les conditions du I s. ap.J.-C.<sup>39</sup>

En fait les textes de NT sont moins éloquentes quant aux salaires. L'état de nos ressources dans ce domaine est limité en pratique aux 2 passages seulement, mais d'une importance extrême. Une mention fondamentale nous vient de l'Évangile de St Mathieu dans la parabole sur les ouvriers engagés pour la culture d'une vigne et ils gagnaient 1 denier par jour (*δηναρίου την ἡμέραν, denario diurno*).<sup>40</sup> Quoiqu'il n'existe dans le texte aucune indication directe concernant la nourriture pour les travailleurs, on peut présumer qu'ils avaient reçu pendant la durée du travail 1 ou 2 repas. Jésus en

<sup>31</sup> Za 11,13; Gen 37,28; PINK, *op. cit.*, p. 410; SCHRÖDER, *op. cit.* p. 230.

<sup>32</sup> Act 1,18; Mt 27,6; Mc 14,11.

<sup>33</sup> Mt 27,3 ss. (27,7: *συμβούλιον δὲ λαβόντες ἠγόρασαν ἐξ αὐτῶν τὸν ἀγρὸν τοῦ κεραμέως εἰς ταφὴν τοῖς ξένοις, consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum*).

<sup>34</sup> B. Kidd. 20a; B. Arach. 30b.

<sup>35</sup> Tab. Herc. 65; CIL IV 3340,45; AE 1952, n. 162.

<sup>36</sup> MART. 6,66.

<sup>37</sup> Cf. WESTERMANN, *op. cit.*, p. 101; G. ALFÖLDY, *Römische Sozialgeschichte*, Wiesbaden 1975, p. 122. Au sujet des prix d'esclaves voir en particulier BALIL, *op. cit.*, pp. 33 ss.; DUNCAN-JONES, *The economy, op. cit.*, pp. 243 ss., 348 ss.; SPERBER, *Roman Palestine, op. cit.*, p. 104; MROZEK, *Prix, op. cit.*, pp. 45 ss.; PANKIEWICZ, *Fluctuations, op. cit.*, pp. 67 ss.

<sup>38</sup> PETRON. 68.

<sup>39</sup> Act. 19,19; SUET., Aug. 31; R. PANKIEWICZ, *Le livre et l'argent. À l'histoire socio-économique du livre dans le Haut-Empire* (en polonais), *Meander* 42, 1987, p. 101.

<sup>40</sup> Mt 20,1 ss.

comparant les apôtres aux ouvriers dit que les ouvriers méritent la même nourriture qu'ils reçoivent pendant leur travail. Il est bien connu qu'en Palestine, de même qu'en Grèce et à Rome, c'était une coutume ancienne, parfois mal observée en pratique.<sup>41</sup>

Dans son discours aux supérieurs des communes de l'église d'Ephèse prononcé à Milet, St Paul raconte qu'il travaillait pour subvenir à ces propres besoins et des hommes qui vivaient avec lui. Et dans sa lettre aux mêmes Ephésiens, il ordonne à celui, qui volait jusqu'à présent, qu'il aide à présent des dépourvues.<sup>42</sup> Ceci signifie, comme l'avait souligné à bon raison Feliks Gryglewicz, qu'aussi bien le salaire d'un tisserand, que celui d'un ouvrier, était suffisant non seulement pour le travailleur lui-même, mais encore pour les besoins de ses proches.<sup>43</sup> En comparant les paroles de St Paul avec les frais de subsistance journalière d'une famille, qui en vue des données accessibles devrait s'élever de 1 à 1,5 deniers,<sup>44</sup> le salaire reçu par un ouvrier pour son travail dans la vigne rendait possible la réalisation de recommandations de l'apôtre.

Selon le Talmud aussi l'engagement d'un ouvrier pour la journée de cueillette des herbes médicinales coûtait 1 denier, bien que l'embauchage d'un travailleur pour la récolte des épis sur le champ de moissonneur exigeât jusqu'à 4 deniers. Dans un second lieu encore on dit que pendant le travail un ouvrier peut manger des concombres pour 1 denier même, pourtant – ce qui est compréhensible – pas plus que la hauteur de son salaire.<sup>45</sup> Comparée avec quelques autres sources hébraïques concernant des salaires compris dans les limites de 1 à 2 deniers, et avec ceux de 0,04 à 0,5 denier,<sup>46</sup> devient probable la somme de 2 deniers dans le passage de l'Évangile selon St Luc, souvent négligé, où on raconte d'un samaritain qui récompense le propriétaire de l'auberge pour avoir soigné un malade pendant deux jours.<sup>47</sup>

À titre de comparaison les salaires en Italie et dans les autres provinces oscillaient aux alentours de 1 denier.<sup>48</sup> En passant il convient d'accentuer que si dans le contrat de travail entre un patron et un ouvrier on n'avait pas mentionné la hauteur de rémunération, toutefois conformément aux normes ayant cours en Palestine, elle devrait être fixée par la personne engageante; de la même façon cela se faisait dans la parabole concernant les ouvriers dans la vigne.<sup>49</sup>

Un caractère en partie différent distingue les passages de NT, où on parle d'espèces monétaires particulières, en faisant connaître pour la plupart la hauteur de la somme bien déterminée. À ce genre appartient le récit de Jésus concernant une femme qui ayant 10 drachmes perdit une drachme.<sup>50</sup> Ce qui nous pourtant frappe, c'est l'intensité des recherches entreprises, et surtout la joie de la trouvaille partagée avec des amis proches. Le passage discuté permet de se faire une idée sur les quantités d'argent économisées par des personnes plutôt modestes, comparables p. ex. avec des sommes thé-

<sup>41</sup> Mt 10,10; Rt 2,14; Dt 23,25 ss.; M. Bava Mezia 7,1; GRYGLEWICZ, *op. cit.*, p. 88; A. COHEN, *Le Talmud*, Paris 1983, p. 251.

<sup>42</sup> Act 20,34: *αὐτοὶ γνώσκετε ὅτι ταῖς χρεῖαις μου καὶ τοῖς οὖσιν μετ' ἐμοῦ ὑπηρέτησαν αἱ χεῖρες αὐτῶν, quoniam ad ea, quae mihi opus erant, et his, qui mecum sunt, ministraverunt manus istae; Eph. 4,28.*

<sup>43</sup> GRYGLEWICZ, *op. cit.*, p. 90.

<sup>44</sup> L. BREGLIA, *Circolazione monetale ed aspetti di vita economica a Pompei* /dans:/ *Pompeiana*, Napoli 1950, p. 53; KAHRSTEDT, *op. cit.*, p. 211; ÉTIENNE, *loc. cit.*; MROZEK, *Prix*, pp. 30 ss.

<sup>45</sup> T. Shev. 6, 8,4; Dt 23,26; GRYGLEWICZ, *op. cit.*, p. 16.

<sup>46</sup> B. Yoma 35b, 38a; Megill. Tean. 3; B. Avoda Zara 62a; B. Shev. 8,4; STRACK, BILLERBECK, *op. cit.*, vol. 3, p. 485.

<sup>47</sup> Lc 10,35.

<sup>48</sup> CIC., *pro Rosc. com.* 10,28; LUK., *Tim.* 6, 12; *Genev. Lat.* 1; SZILAGYI, *op. cit.*, pp. 328 ss.; A. J. ANDERSON, *A note on wages in the first century A.D.*, VTurtle 5, 1966, p. 177; PANKIEWICZ, *Fluctuations*, *op. cit.*, pp. 68 ss.

<sup>49</sup> Voir J. H. HEINEMANN, *The status of labourer in Jewish law and society in the Tannaitic period*, HUCA 25, 1954, pp. 263 ss.; GRYGLEWICZ, *op. cit.*, p. 16; J. M. DUNCAN, M. DERRETT, *Law in the New Testament: the treasure in the field*, ZNTW 54, 1963, pp. 38 ss. Cf. Dt 23,26.

<sup>50</sup> Lc 15,8 ss. Cf. *ibid.*, 15,1 ss.; Mt 18,10 ss.



saurisées par les citoyens pompéiens au moment de l'éruption de Vésuve.<sup>51</sup> Dans les Évangiles nous rencontrons aussi à plusieurs reprises des textes concernant des prêts. Dans un passage laconique de St Luc parle de deux débiteurs, dont le premier s'était endetté sur la somme de 500 deniers, pendant que le deuxième sur 50 deniers, et dont les deux cas leur créancier, selon Jésus, avait remis leur dettes. Une situation pareille est représentée dans l'Évangile de St Mathieu dans la parabole sur le débiteur impitoyable. Cependant son contexte numismatique semble être plus éloquent. Le roi ne pouvant recouvrer sa créance de 10 000 talents vendit le débiteur en esclavage. Toutefois après que ce dernier l'avait prié avec insistance, il renonça finalement à sa dette. Mais quand celui-ci en rencontrant à son tour le débiteur et ne pouvant pas recouvrer les 100 deniers que ce dernier lui était autrefois redevable, l'avait fait emprisonner, le roi indigné revint sur sa décision antérieure.<sup>52</sup> Il faut accentuer qu'aussi bien la hauteur de la dette égale 100 deniers, comme les créances signalées dans l'Évangile de St Luc (500 et 50 deniers) ne s'écartent pas en principe de hauteurs des sommes empruntées habituellement au I s. ap.J.-C. par des classes moyennes.

Par contre dans le cas de 10 000 talents, qui – si l'on considère le talent comme unité de compte – équivaldrait à 60 000 deniers, la somme de redevance ne paraît pas tellement invraisemblable que surprenante, surtout si l'on tient compte de caractère de la scène présentée. Il nous serait difficile d'imaginer qu'un homme en vérité pas tellement riche, c'est au moins l'impression que l'on pourrait avoir après la lecture du texte, pourrait disposer d'une quantité pareille d'argent. On peut donc se poser la question, est-ce que dans ce cas nous avons réellement le droit de regarder les talents comme des unités de compte uniquement, et non pas un nominal effectif.

Quelques renseignements importants sur ce sujet comprend la parabole sur des talents: elle est rapportée d'une façon presque identique dans l'Évangile de St Luc, avec une seule différence, qu'on en parle de 10, 5 et 1 mines.<sup>53</sup> Un patron avant de partir en voyage, offrit à chacun de ses serviteurs respectivement 5, 2 et 1 talents. Après son retour il s'avéra que le premier serviteur gagna 5 talents de surplus, le deuxième 2 talents et pendant ce temps le troisième enfuit son talent dans la terre.<sup>54</sup> Dans la version grecque du passage cité on avait employé d'une manière significative la notion de *ἀργύριον* au lieu de *τάλαντον*, tandis que dans la Vulgate on parle de *pecunia*. Le terme grecque *ἀργύριον* (lat. *pecunia*), qui signifie aussi bien l'argent qu'un nominal, apparaît plusieurs fois dans le NT. Dans le sens de l'unité pécuniaire il était employé entre autres chez St Mathieu dans le discours de mission de Jésus adressé aux apôtres, et encore pour mentionner le prix de Judas ou bien dans le cas de rémunération des gardiens de tombeau du Jésus (*ἀργύρια ἱκανά, pecunia copiosa*).<sup>55</sup> Une exception pourrait constituer l'expression *ἀργύριον καὶ χρυσίον*, provenant de la description dans les Actes des Apôtres et concernant l'entretien de St Paul avec un mendiant infirme.<sup>56</sup> Mais l'importance particulière pour la juste compréhension du terme *τάλαντον* consiste dans la comparaison de grêle avec des talents (*ταλαντιαίος*) tombants du ciel, parallèle citée dans l'Apocalypse de St Jean.<sup>57</sup> Il

<sup>51</sup> BREGLIA, *op. cit.*, pp. 41 ss.; J. JEREMIAS, *Die Gleichnisse Jesu*, Göttingen 1970, p. 89; ÉTIENNE, *op. cit.*, pp. 160 ss.; SCHRÖDER, *op. cit.*, p. 145, 191 ss.

<sup>52</sup> Lc 7,41; Mt 18,21 ss.

<sup>53</sup> Lc 19,13 ss.

<sup>54</sup> Mt 25,14 ss.; J. M. DUNCAN, M. DERRETT, *Law in the New Testament: the parables of the talents and two logia*, ZNTW 56, 1965, pp. 184 ss.; W. RESENHÖFT, *Jesu Gleichnis von den Talenten, ergänzt durch die Lukas-Fassung*, NTS 26, 1980, pp. 318 ss.

<sup>55</sup> Mt 10,9, 27,5 ss., 28,12, 28,15. Voir aussi Mt 25,18, 25,27; Mc 14,11; Lc 9,3, 19,15, 19,23, 22,5; act 8,18 ss., 19,19, 24,26, et probablement Mc 10,23 ss., Lc 18,24; act. 7,16.

<sup>56</sup> Act 3,6. Il faut encore ajouter les passages où la similaire expression désigne des métaux précieux non monnayés (Mt 2,11, 23,16-17; act 17,29; 1 Cor 3,12; 1 Tm 2,9; ep. Iac. 2,2; ap 3,18, 9,7, 17,4, 18,12, 18,16, 21,18, 21,21). Et seulement dans quelques autres fragments il s'agit – vraisemblablement – de l'argent au sens large ou de la monnaie (Mt 10,9; act 20,33; ep. Iac. 5,2 ss.; 1 ep. Petr. 1,18 ss.).

<sup>57</sup> Ap 16,21: *καὶ χάλαξα μεγάλη ὡς ταλαντιαία καταβαίνει ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἐπὶ τοὺς ἀνθρώπους, et grando magna sicut talentum descendit de caelo in homines.*

conviendrait alors de nous mettre d'accord avec la constatation de Leon McKenzie, disante que même si les deux fragments sur talents et mines constituent des exemples classiques des récits moralisateurs, cela ne signifie nullement que des talents et des mines cités à cette occasion ne représenteraient pas de valeur numismatique bien définies.<sup>58</sup>

Outre des passages indiqués, nous trouvons dans les textes de NT plusieurs fragments, qui permettent d'expliquer plus précisément quelques questions métrologiques et terminologiques toujours discutables. Dans cette catégorie nous avons la question de l'impôt (*τέλη ἢ κῆνσον, tributum uel censusum*), décrit dans l'Évangile de St Mathieu. Pendant le séjour à Capharnaüm les percepteurs de l'impôt vinrent trouver Pierre, et lui demandèrent que Jésus paie une drachme. Jésus ne voulant pas donner lieu aux querelles supplémentaires ordonna à l'apôtre de pêcher un poisson et le statère trouvé dans la gueule de celui-ci fut destiné à régler l'impôt au nom des deux.<sup>59</sup> Dans ce contexte 2 didrachmes constituent sans doute l'équivalence de 1 statère.

Dans d'autres cas ce sont des mentions sur la monnaie en bronze, qualifiée par les Pères de l'Église, d'une façon non fortuite, comme l'argent des gens pauvres.<sup>60</sup> Dans l'Évangile de St Marc la foule jetait dans le tronc du trésor l'argent en bronze (*χαλκοῦς, aes*), tandis que les riches offraient des sommes plus importantes (*multa*). On ne trouve pas de la même distinction chez St Luc, qui définit des offrandes déposées par les riches par une notion peu précise un don (*δορά, munera*). Dans la suite du récit cité apparaît une veuve misérable qui déposa dans le tronc deux leptons (*λεπτὰ δύο, aera minuta duo*). Une définition plus complète figure chez St Marc, où nous voyons une comparaison des deux leptons au kodrant (*λεπτὰ δύο, ὃ ἐστὶν κοδράντης, lepta duo ... kodrantes, duo minuta quod quadrans*).<sup>61</sup>

Il y a encore deux témoignages suivants qui concernent la monnaie en bronze. Dans l'Évangile de St Luc, Jésus dit qu'une personne allant dans la cour de justice, ne pourra pas la quitter avant qu'elle ne laisse pas (par conjecture sous forme de paiement pour les juges) son dernier lepton (*λεπτὸν, minutum*); chez St Mathieu on parle d'un kodrant (*κοδράντης, quadrant* dans la version latine).<sup>62</sup> Et encore dans l'Évangile de St Marc, Jésus en envoyant les apôtres en route, leur prescrit de ne rien emporter si ce n'est un bâton; de n'avoir ni pain, ni pièces de monnaie dans leur ceinture (*neque in zona aes, χαλκοῦς*). L'énumération différente de St Mathieu comprend l'expression „*nolite possidere aurum neque argentum neque pecunia in zonis uestris*“, où la notion de *pecunia* désigne probablement la monnaie petite. À son tour, l'Évangile de St Luc donne „*neque panem, neque pecuniam*“. Dans ce cas il s'agit sans doute de l'argent.<sup>63</sup>

Il est notable qu'en principe une même tendance se dessine dans un autre passage bien intéressant, mais – suivant certains auteurs – pas tellement claire, chez St Jean. Il contient une description, très caractéristique, de séjour de Jésus dans le temple de Jérusalem. Très indigné par la présence dans le temple des marchands et des banquiers derrière les comptoirs, Jésus les chassa tous dehors, et puis il jeta par terre l'argent des changeurs (*κέρμα, aes*), c'est-à-dire des pièces petites, et renversa leur comptoirs. Plus loin St Marc ajoute un passage peu compréhensible: „et il (Jésus) ne laissait personne pour *σκεῦος, quisquam* vas traverser le temple en portant quoi que ce soit“ (*καὶ οὐκ ἤφιεν ἵνα τις διενέγκῃ σκεῦος διὰ τοῦ ἱεροῦ, et non sinebat ut quisquam transferret uas per templum*).<sup>64</sup> Si la no-

<sup>58</sup> L. MCKENZIE, *The talents in Matthew's gospel*, VTurtle 5, 1966, pp. 139 ss.; R. RAGO, *Numismatica e versione biblica*, RIN 75, 1973, pp. 85 ss.

<sup>59</sup> Mt 17,24 ss. Voir aussi STRACK, BILLERBECK, *op. cit.*, vol. 1, p. 760 ss.; AKERMAN, *op. cit.*, p. 10 ss. Cf. *act. [éthiop.]* 5(16).

<sup>60</sup> JUNDZILL, *op. cit.*, pp. 32 ss., 117, 192.

<sup>61</sup> Mc 12,41 ss.; Lc 21,22; STRACK, BILLERBECK, *op. cit.*, vol. 2, p. 45; SPERBER, *Mark 12,42, op. cit.*, pp. 178 ss.

<sup>62</sup> Lc 12,59: τὸ ἔσχατον λεπτόν, nouissimum minutum; Mt 5,26: τὸν ἔσχατον κοδράντην, nouissimum quadrantem.

<sup>63</sup> Mc 6,8; Mt 10,9 ss.; Lc 9,3.

<sup>64</sup> Mc 11,15 ss.; J 2,13 ss.: καὶ εὗρεν ἐν τῷ ἱερῷ τοὺς παλοῦντας βόας καὶ πρόβατα καὶ περιστεράς καὶ τοὺς κερματιστάς καθήμενους, καὶ ποιήσας φραγέλλιον ἐκ σχοινίων πάντας ἐξέβαλεν ἐκ τοῦ

tion *σκεῦος* figurant dans le texte, employé au pluriel veut dire des biens, une fortune, toutefois le caractère de cette scène suggère qu'elle doit être liée étroitement avec l'argent et le commerce. Une supposition analogique suggère la jonction dans les textes de *σκεῦος* avec *kelim* hébraïque, comme le retentissement de la leçon de Vulgate. Suivant J. Massyngberg Ford *σκεῦος* pourrait signifier aussi bien un récipient ou une caisse, qu'une ceinture en cuir ou le sac à l'argent, alors des objets nécessaires aux voyageurs, allant à Jérusalem avec l'intention de faire des achats ou bien de mettre des objets apportés en dépôt dans le temple.<sup>65</sup>

Dans son terrain – malgré l'interdiction du Talmud d'emporter l'argent dans le temple – on menait traditionnellement une activité commerciale et bancaire, qui fut le métier des *sulhani* (שולחני, *nummularii* d'après la Vulgate). Leur devoir principal consistait dans la réalisation de change des nominaux étrangers en monnaie locale, des grosses pièces en petites, et finalement dans la réalisation des opérations bancaires classiques.<sup>66</sup> Il existe plusieurs récits se rapportant à l'échelle de ce genre d'activité. Josèphe Flave raconte dans sa *bellum iudaicum*, que les Romains après la destruction de Jérusalem incendièrent le trésor du temple renfermant „une multitude innombrable d'argent“ ainsi que des habits précieux et des objets de valeur y déposés. Dans un autre passage on parle de la destruction d'archives contenant aussi des connaissances des dettes. À l'occasion de description du temple il mentionne 13 trons de trésor, où on mettait des offrandes.<sup>67</sup> On suppose alors qu'il faudrait interpréter les paroles de Jésus dans le récit de dégagement du temple comme une défense d'apporter dans le trésor des récipients avec de l'argent. La conformité de ces paroles avec le ton d'autres déclarations de Jésus paraît frappante notamment quand il donne l'ordre de la pauvreté et de ne pas céder à la soif d'argent dans son enseignement sur des biens durables.<sup>68</sup> Pour terminer il faut constater que les mentions sur les prix et différentes sommes exprimés en argent, que nous avons retrouvés dans les textes de NT caractérise une convergence aux autres sources remontant bien loin. Tout cela en éclairant un aspect important de l'histoire de la Palestine au I s. ap. J.-C., semble témoigner d'un rôle signifiant de l'argent dans la vie quotidienne de la province, et d'autre part, d'une existence de dépendance économique de la Palestine – au moins en ce qui concerne des prix des articles de base – des autres provinces romaines.<sup>69</sup>

---

*ἱεροῦ τὰ τε πρόβατα καὶ τοὺς βόας, καὶ τῶν κολλυβιστῶν ἐξέχεεν τὸ κέρμα καὶ τὰς τραπέζας ἀνέτρεψεν, et inuenit in templo uedentes boues, et oues, et columbas, et numularios sedentes. et cum fecisset quasi flagellum de funiculi, omnes eiecit de templo, oues quoque, et boues, et numulariorum effudit aes, et mensas subuertit. Cf. Mt 21,12 ss.; Lc 19,45 ss.*

Voir aussi STRACK, BILLETER, *op. cit.*, vol. 1, p. 850 ss., vol. 2, p. 37 ss.; C. ROTH, *The cleansing of the Temple and Zach. 14,21, NT 4*, 1960, pp. 174 ss.; E. SALIN, *Jesus und Wechsler /dans:/ A. BEN-DAVID, Jerusalem und Tyros. Ein Beitrag zur palästinensischen Münz- und Wirtschaftsgeschichte (126 a.C. - 57 p.C.)*, Basel-Tübingen 1969, p. 49 ss.; J. M. DUNCAN, M. DERRETT, *Fresh light on the lost sheep and lost coin, NTS* 26, 1980, pp. 53 ss.

<sup>65</sup> J. MASSYNGBERG FORD, *Money 'bags' in the Temple (Mk 11,16)*, *Biblica* 57, 1976, pp. 249 ss.

<sup>66</sup> Voir p. ex. *Mt* 21,12; *M. Berakh.* 62b; *M. Shek.* 1,3.

<sup>67</sup> FLAV., *bell. iud.* 6,5,2, 2,9,4, 5,5,2. Cf. en plus 2 *Mcc* 3,1 ss.; *Mt* 27,5. Sur l'activité bancaire de *nummularii* fait mention encore *Mt* 25,27; *Mc* 12,41 ss.; *J* 2,14 ss. Cf. STRACK, BILLERBECK, *op. cit.*, pp. 1028 s.

<sup>68</sup> *Mt* 6,18 ss.; *Lc* 16,9, 12,33 ss. Voir aussi F. HAUCK, *Die Stellung des Urchristentums zu Arbeit und Geld*, Gütersloh 1921, pp. 70 ss.; CH. GUIGNEBERT, *Jésus*, Paris 1969, pp. 393 ss.; R. PANKIEWICZ, *L'attitude de saint Ambroise dans 'de Nabuthae' envers la propriété et l'aumône* (en polonais), *VPatrum* 6, 1986, p. 557.

<sup>69</sup> Voir p. ex. M. FULFORD, *Economic interdependence among urban communities of the Rome mediterranean*, *WA* 19,1, 1987, pp. 58 ss.; R. PANKIEWICZ, *Fluctuations*, *op. cit.*, pp. 64 ss., 113 ss.

INDEX DES NOTIONS PÉCUNIAIRES (ET RAPPROCHÉES)  
UTILISÉES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <i>ἀργύριον</i>                       | <i>Mt</i> 10,9, 25,18, 25,27, 26,15, 27,3, 27,5-6, 27,9, 28,12, 28,15;<br><i>Mc</i> 14,11; <i>Lc</i> 9,3, 19,15, 19,23, 22,5; <i>act</i> 3,6(?), 7,16(?), 8,20,<br>19,19, 20,33; <i>ep. Iac.</i> 5,3; <i>I ep. Petr.</i> 1,18 |
| <i>ἀσσάριον</i>                       | <i>Mt</i> 10,29; <i>Lc</i> 12,6   |
| <i>βαλλάντιον, sacculum</i>           | <i>Lc</i> 10,4, 12,33, 22,35-36   |
| <i>βίος, substantia</i>               | <i>Lc</i> 15,30   |
| <i>δίδραγμα, didragma (didrachma)</i> | <i>Mt</i> 17,24   |
| <i>δηνάριον, denarius</i>             | <i>Mt</i> 18,28, 20,2, 20,9-10, 20,13, 22,19; <i>Mc</i> 6,37, 12,15, 14,5;<br><i>Lc</i> 7,41, 10,35, 20,24; <i>J</i> 6,7, 12,5; <i>ap</i> 6,6   |
| <i>δραγμα, dragma (drachma)</i>       | <i>Lc</i> 15,8-9  |
| <i>θησαυρός, thesaurus</i>            | <i>Mt</i> 6,19-20, 13,44(?); <i>Lc</i> 12,33; <i>Hbr</i> 11,26(?)   |
| <i>κέρμα, aes</i>                     | <i>J</i> 2,15   |
| <i>κερματιστής, num(m)ularius</i> □   | <i>J</i> 2,14 □   |
| <i>κεφαλαίος, summa</i>               | <i>act</i> 22,28  |
| <i>κοδράντης, quadrans</i>            | <i>Mt</i> 5,26; <i>Mc</i> 12,42   |
| <i>κολλυβιστής, num(m)ularius</i> □   | <i>Mt</i> 21,12; <i>Mc</i> 11,15; <i>J</i> 2,15 □   |
| <i>λεπτόν, minutum</i>                | <i>Mc</i> 12,42; <i>Lc</i> 12,59, 21,2  |
| <i>μαμωνᾶς, mam(m)ona</i>             | <i>Mt</i> 6,24; <i>Lc</i> 16,9, 16,11, 16,13  |
| <i>μισθός, merx</i>                   | <i>Mt</i> 5,46, 20,8; <i>Lc</i> 10,7; <i>act</i> 1,18; <i>Rm</i> 4,4; <i>I Tm</i> 5,18;<br><i>ep. Iac.</i> 5,4  |
| <i>μνᾶ, mna</i>                       | <i>Lc</i> 19,16, 19,18, 19,20, 19,24-25   |
| <i>νόμισμα, nomisma (numisma)</i>     | <i>Mt</i> 22,19   |
| <i>δύσια, substantia</i>              | <i>Lc</i> 15,12-13  |
| <i>ὀφείλημα, debitum</i> □            | <i>Mt</i> 6,12; <i>Rm</i> 4,4   |
| <i>ὀφειλέτης, debitor</i> □           | <i>Lc</i> 13,4; <i>Rm</i> 1,14, 8,12, 15,27; <i>Gal</i> 5,3   |
| <i>στατήρ, stater</i>                 | <i>Mt</i> 17,27   |
| <i>ταλαντιαίος, talentum</i>          | <i>ap</i> 16,21   |
| <i>τάλαντον, talentum</i> □           | <i>Mt</i> 18,24, 25,15-16, 25,20, 25,22, 25,24-25, 25,28  |
| <i>τέλος, uectigal</i> □              | <i>Rm</i> 13,7  |
| <i>τιμῆ, pretium</i>                  | <i>Mt</i> 27,6, 27,9; <i>act</i> 4,34, 5,2-3, 7,16, 19,19; <i>I Cor</i> 7,23  |
| <i>τιμιότης, pretium</i> □            | <i>ap</i> 18,19   |
| <i>τραπεζίτης, num(m)ularius</i> □    | <i>Mt</i> 25,27   |
| <i>ὑπάρχοντα</i>                      | <i>Mt</i> 25,14; <i>Lc</i> 12,33  |
| <i>φόρος, tributum</i> □              | <i>Rm</i> 13,7  |
| <i>χαλκοῦς, aes</i>                   | <i>Mt</i> 10,9; <i>Mc</i> 6,8, 12,41; <i>I Cor</i> 13,1   |
| <i>χρεοφειλέτης, debitor</i> □        | <i>Lc</i> 7,41, 16,5  |
| <i>χρῆμα, pretium</i>                 | <i>act</i> 4,37   |
| <i>χρήματα, pecunia</i>               | <i>Mc</i> 10,23-24(?); <i>Lc</i> 18,24; <i>act</i> 8,18, 8,20, 24,26  |
| <i>χρυσός/χρυσίον, aurum</i>          | <i>Mt</i> 10,9; <i>act</i> 3,6(?), 20,33; <i>ep. Iac.</i> 5,3; <i>I Petr.</i> 1,18  |
| <i>aes</i>                            | <i>Mc</i> 6,8, 12,41; <i>Lc</i> 21,2; <i>J</i> 2,15; <i>I Cor</i> 13,1  |
| <i>as</i>                             | <i>Mt</i> 10,29   |
| <i>bona</i>                           | <i>Mt</i> 25,14   |
| <i>argentum</i>                       | <i>Mt</i> 10,9; <i>act</i> 3,6(?), 7,16(?), 20,33; <i>ep. Iac.</i> 5,3; <i>I ep. Petr.</i> 1,18   |
| <i>argenteus</i>                      | <i>Mt</i> 26,15, 27,3, 27,5-6, 27,9   |
| <i>census</i>                         | <i>Mt</i> 22,17, 22,19  |
| <i>debitum</i>                        | <i>Mt</i> 6,12, 18,27-34; <i>Rm</i> 4,4, 13,7; <i>I Cor</i> 7,3   |
| <i>denarius</i>                       | <i>Mt</i> 18,28, 20,2, 20,9-10, 20,13, 22,19; <i>Mc</i> 6,37, 12,15, 14,5;<br><i>Lc</i> 7,41, 10,35, 20,24; <i>J</i> 6,7, 12,5; <i>act</i> 19,19; <i>ap</i> 6,6   |
| <i>dipundium</i>                      | <i>Lc</i> 12,6  |
| <i>faenerator</i>                     | <i>Lc</i> 7,41  |

|                     |           |   |
|---------------------|-----------|---|
| <i>negotiatio</i>   | <i>J</i>  | 22,19   |
| <i>pecunia</i>      | <i>Mt</i> | 10,9, 25,18, 25,27, 28,12, 28,15; <i>Mc</i> 10,23-24(?), 14,11;<br><i>Lc</i> 9,3, 18,24(?), 19,15, 19,23, 22,5; <i>act</i> 8,18, 8,20, 19,19, 24,26   |
| <i>pretiosus</i>    | <i>Mt</i> | 13,46, 26,7; <i>Mc</i> 14,3 <i>Lc</i> 7,2, 7,25; <i>act</i> 20,24; <i>1 Cor</i> 3,12;<br><i>1 Tm</i> 2,9; <i>1 ep Petr</i> 1,7, 1,19, 2,6; <i>2 ep Petr</i> 1,4; <i>ep Iac</i> 5,7;<br><i>ap</i> 17,4, 18,12, 18,16, 21,11, 21,19 |
| <i>pretium</i>      | <i>Mt</i> | 27,6, 27,9; <i>act</i> 4,34, 4,37, 5,2-3, 7,16, 19,19   |
| <i>thesaurizare</i> | <i>Mt</i> | 6,19-20; <i>Lc</i> 12,21; <i>Rm</i> 2,5; <i>2 Cor</i> 12,14; <i>1 Tm</i> 6,19;<br><i>ep. Iac.</i> 5,3   |
| <i>uendere</i>      | <i>Mt</i> | 13,44, 13,46, 19,21, 21,12, 21,12. 25,9; <i>Mc</i> 10,21, 11,15;<br><i>Lc</i> 12,33, 17,28, 18,22, 19,45, 22,36; <i>J</i> 2,14-15; <i>act</i> 2,45, 4,34,<br>4,37, 5,1, 5,8, 7,9; <i>Hbr</i> 12,16; <i>ap</i> 13,17.              |